

REGLEMENT TRAIL DU NOBLE JOUE 21 JUIN 2020

Challenge Trail 37

1/ Organisation : l'association des Foulées du Noble Joué sise à Esvres sur Indre organise 4 courses pédestres de type « trail découverte » le 21 juin 2020 au lieu-dit « le Vau » à Esvres, distance de 1 km, 7.5 km, 13 km et 21 km.

Le 13 km fait partie du Challenge Trail 37, initié par le Conseil Départemental, la FFA37 et le CDR37.

2/ Programme : ces courses sont ouvertes à tous, licenciés ou non à la FFA, règlement de la FFA en vigueur le jour de la course. 9H00 départ du 21 km à partir de Juniors (nés en 2002 ou avant), 9H30 départ du 13 km à partir de cadets (nés avant 2004 ou avant), 09H45 départ du 7.5 km à partir de cadets (nés en 2004 ou avant) (courses chronométrées), course enfant 1km à 11H45 pour les enfants âgés d'au moins 7 ans (nés en 2013 ou avant) (course enfant non chronométrée).

3/ Inscriptions : 8€ pour le 7.5 km, 10€ pour le 13 km et 12€ pour le 21 km, gratuit pour la course enfant. Pas d'inscription le jour de la course. Utilisez le bulletin joint (chèque à l'ordre des Foulées du Noble Joué, adressé avant le 19 juin à Foulées du Noble Joué-Claire BOMME, 6 rue du Carroi de Varidaine 37320 ESVRES sur INDRE) ou bien inscription en ligne sur le site www.ikinoa.com. Possibilité de s'inscrire le samedi 20 juin de 10H00 à 16H00, lieu-dit Le Vau, à Esvres. Bulletin d'inscription disponible chez Intersport Chambray les Tours.

Les dossards seront à retirer le samedi 20 juin au lieu-dit le Vau (10H00-16H00) ou le dimanche 21 juin dès 7h00.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4/ Parcours : les circuits tracés dans le vignoble du Noble Joué empruntent des chemins et routes communales. Ce type de parcours « nature » comporte des pierres et racines, ce qui peut le rendre particulièrement difficile aux sportifs handicapés moteurs ou visuels. Tous les coureurs devront suivre les instructions (dont l'arrêt de la course) des services de sécurité (service médical, médecins, signaleurs et orienteurs, membres du bureau des FNJ) et se soumettre aux réglementations du code de la route sur les portions de voies communales et notamment courir sur la droite de la chaussée.

5/ Service médical : permanence d'un service médical (agrée Ministère de l'Intérieur), d'au moins 1 médecin, et d'au moins 1 véhicule d'assistance. Seront présents : médecin urgentiste, La Protection Civile, Transport ambulance Jussieu.

6/ Ravitaillements : 1 sur le 7.5 km, 1 sur le 13 et 3 sur le 21 km + 1 en zone départ/arrivée. Des points d'eau supplémentaires seront mis à disposition sur les parcours en cas de chaleur > à 23°C à 10H00.

7/ Récompenses : chaque participant (course 7.5, 13 et 21 kms) recevra une bouteille d'Aoc Touraine Noble Joué après passage de la ligne d'arrivée. Podium et lot aux trois premiers du classement scratch de chacune des courses. Lots également offerts sur la course enfant. Lots offerts par nos sponsors. Lots offerts uniquement aux personnes présentes.

8/ Résultats : classement établi sur chacune des courses chronométrées, affichage sur place après course. Les résultats seront aussi disponibles sur le site des FNJ www.foulees-du-noble-joue.fr, sur le site Facebook des FNJ, et sur le site du CDCHS 37 www.cdchs37.org.

9/ Responsabilité civile de l'organisation : les Foulées du Noble Joué ont souscrit une assurance responsabilité civile d'organisation de manifestation auprès de THELEM ASSURANCES à Esvres. Cette garantie ne couvre pas le vol lors des épreuves. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

10/ Assurance individuelle et certificat médical : il incombe aux coureurs de souscrire une assurance accident s'ils ne sont pas licenciés. Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

-d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

-ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement (UFOLEP, FSGT (modèle joint)), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition; **Pour l'UNSS, l'inscription doit être réalisée par l'établissement scolaire.**

-ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Selon le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée, il n'est plus possible d'accepter les licences du Triathlon, de la Course d'Orientation ou du Pentathlon Moderne (code du sport FFA du 27/12/2018)

A titre préventif, l'organisation attire l'attention des participants sur les risques médicaux accrus lors d'un effort soutenu par une forte chaleur, les coureurs veilleront à bien s'hydrater avant, pendant et après la course.

11/ Annulation, Abandon et Remboursement : L'organisation se réserve le droit d'annuler la course en cas de conditions météorologiques ou autres conditions qui remettent en cause la sécurité des coureurs et spectateurs. Le paiement sera non remboursable. En cas d'annulation de toute ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (annulation de l'inscrit, conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc....) aucun remboursement ne pourra être effectué. 50% de votre paiement sera versé à l'association des Foulées du Noble Joué et 50% à l'association « Le sourire d'Alexis ». L'inscription en ligne via Ikinoa propose une assurance annulation à souscrire lors de votre enregistrement. Abandon : En cas d'abandon vous avez l'obligation de venir le signaler au podium en présentant votre dossard et en rapportant la puce. Si l'abandon a lieu pendant la course, vous devez retirer votre dossard et vous rendre sur le lieu d'arrivée sans franchir la ligne d'arrivée.

12/ Droit à l'image : par mon inscription à l'une des courses, j'autorise les organisateurs des FNJ ainsi que le CDCHS37 à utiliser les images, fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître prises le 16 juin 2019 sur tous types de supports (internet, journaux, flyers etc...) sans aucune limitation de durée.

